

Comptabilité M49 des Services Publics d'Eau

Public :	Personnel des services comptables et Financiers Services Publics d'Eau et d'Assainissement rattachés à une collectivité territoriale
Prérequis :	Aucun
Durée :	2 jours (14 heures)
Objectifs :	A l'issue de la formation, le participant est capable de : Maîtriser les règles applicables à l'instruction M49 : l'élaboration budgétaire et le budget primitif Cerner les règles d'exécution budgétaire de l'instruction M4 : les dépenses, les recettes et le compte administratif Savoir réaliser les opérations budgétaires et comptables

Programme :

Le cadre comptable

- Le plan de comptes et les règles d'évaluation : la classification des comptes, les définitions et règles relatives aux méthodes d'évaluation, les nomenclatures comptables.
- Le fonctionnement des comptes : commentaires communs aux comptabilités M4

Le cadre budgétaire

- Le budget : le régime budgétaire, les autorisations budgétaires, la notion d'autofinancement, les documents budgétaires
- L'exécution des recettes : principes, titres de recettes, transmission des titres de recette au comptable, dispositions applicables aux recettes perçues avant, rectifications déductions ou annulations de recettes, prise en charge et recouvrement des produits
- L'exécution des dépenses : principes, mandats de paiement, transmission des mandats de paiement au comptable, dispositions applicables aux dépenses avant mandatement, réduction ou annulation de dépenses, mise en paiement des mandats, règlement des dépenses,

- Opérations de fin d'exercice : opérations de régularisation des charges et des produits, le suivi des immobilisations, la comptabilité des stocks, les prestations du budget général facturées au budget annexe
- La détermination et l'affectation du résultat
- La comptabilité de l'ordonnateur : comptabilité des dépenses engagées, comptabilisation des émissions de mandats et titres de recette, le compte administratif, le compte financier
- La comptabilité du comptable : principes généraux, la comptabilité générale du service, description des opérations, comptabilité des valeurs inactives, arrêté des écritures, compte de gestion

Méthode pédagogique :

Transmission des apports théoriques par des exposés et des exercices.

Découverte des enseignements par le questionnement et les échanges avec et entre les participants.

Analyse sur cas réels et traitement de cas pratique.

Modalités d'inscription :

L'inscription est validée par un entretien téléphonique ou physique.

Modalités d'évaluation :

Le participant doit s'auto-évaluer au début et à la fin de la formation. Cette auto-évaluation est complétée par un questionnaire de fin de formation pour évaluer les compétences acquises durant de la formation et un questionnaire de satisfaction.